



EOL d'Aunis SAS – 306 Av. Denfert-Rochereau – 17000 La Rochelle

A l'attention de Monsieur le Préfet

Préfecture de la Charente Maritime

38 Rue Réaumur

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

Réf. : Pref16b11b

PJ : Cartes du projet de tracé du réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et le poste de livraison et engagements du président de la SAS EOL d'AUNIS vis-à-vis de ces réseaux.

Date : 11 / 02 / 2016

Objet : Demande d'approbation pour le réseau d'interconnexion des éoliennes jusqu'au poste de livraison – Parc éolien d'Aunis sur les communes de Landrais (17290) et Chambon (17290)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Michael FELDMANN, président de la société SAS EOL d'AUNIS, domiciliée 306 Avenue Denfert-Rochereau, 17 000 La Rochelle, RCS 812 296 051 La Rochelle, ai l'honneur de solliciter votre approbation pour le réseau d'interconnexion des éoliennes jusqu'au poste de livraison relatif au parc éolien d'Aunis situé sur les communes de Landrais (17290) et Chambon (17290), département de la Charente Maritime (17), région Poitou Charentes.

Ce projet comportant 4 aérogénérateurs ENERCON de type E-92, d'une puissance totale de 9,4 MW, reliés entre eux par un réseau de câbles électriques enterrés jusqu'au poste de livraison, est soumis à votre approbation préalable au titre de l'article 24 du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.



EOL d'Aunis SAS – 306 Av. Denfert-Rochereau – 17000 La Rochelle

Notre demande d'approbation pour le réseau d'interconnexion des éoliennes jusqu'au poste de livraison pour le parc éolien d'Aunis situé sur les communes de Landrais (17290) et Chambon (17290) comprend la carte du projet de tracé du réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison ; ainsi que nos engagements présentés en page suivante :

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Préfet en l'assurance de ma plus haute considération.



Michael FELDMANN,
Président de la société EOL d'Aunis SAS
La Rochelle, le 11 Février 2016

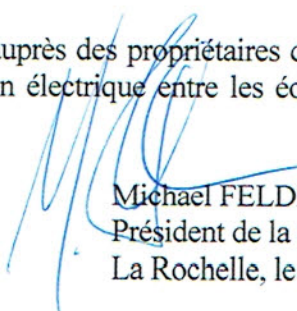


EOL d'Aunis SAS – 306 Av. Denfert-Rochereau – 17000 La Rochelle

Par la présente, je soussigné Michael Feldmann, président de la société SAS EOL d'AUNIS, domiciliée 306 Avenue Denfert-Rochereau, 17 000 La Rochelle, RCS 812 296 051 La Rochelle m'engage :

- A fournir le plan détaillé définitif du réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison avant sa construction,
- A faire appliquer sur ces ouvrages un contrôle technique prévu à l'article 13 du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques, lors de la mise en service des ouvrages du réseau d'interconnexion électrique,
- A ce que les modalités de ce contrôle respecteront les dispositions de l'arrêté ministériel du 14 janvier 2013 relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes prévus à l'article 13 susnommé,
- A respecter scrupuleusement les modalités de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique,
- A faire enregistrer dans un système d'information géographique les informations permettant d'identifier les ouvrages du réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison au terme de la construction de ces ouvrages. Sont notamment enregistrés l'emplacement des ouvrages, leurs dimensions, leur date de construction, leurs caractéristiques électriques, leur technologie, les organes particuliers et les installations annexes, les opérations significatives de maintenance ainsi que la date du contrôle technique prévu à l'article 13 du décret n° 2011-1697.

Aussi, je déclare avoir toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires des terrains et de leurs ayants droit sur lesquels sont implantés le réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison



Michael FELDMANN,
Président de la société EOL d'Aunis SAS
La Rochelle, le 11 Février 2016



Parc éolien d'Aunis Plan détaillé de l'installation

Ech: 1-5000e



Réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison



Parc éolien d'Aunis Plan détaillé de l'installation

Ech:
1-5000e



Réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison